



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 17 septembre 2001

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 6 septembre 2001

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 17 septembre 2001

**Chemin Communal du III Millénaire : Acquisition CHAIGNEAU -
secteur 8 : Le Grenouillet**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC, Maire

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, Mme Nicole GRAVAT,
M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, Mme Françoise
HALAT, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Luc DELAGARDE, M.
Joël RENOUX

Conseillers :

M. Jacques LAMARQUE, Mme Andrée CHAREYRE, M. Robert PLANTECOTE, Mme
Danièle GANDILLON, M. Michel GENDREAU, Mme Geneviève RIZZI, Mme
Catherine REYSSAT, Mme Annie COUTUREAU, Mme Marie-Edith BERNARD, M.
Rémy LANDAIS, M. Bernard JOURDAIN, M. Gérard ZABATTA, Mme Isabelle
RONDEAU, M. Michel PAILLEY, Mme Valérie UZANU, Mme Nathalie HIBERT, M.
Amaury BREUILLE, Mlle Karen NALEM, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck
GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie
LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, Mme Christabelle
CHOLLET, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

Secrétaire de séance : Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Rodolphe CHALLET donne pouvoir à Mlle Fabienne RAVENEAU.
Mme Madeleine CHAIGNEAU donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.
Mme Catherine DEGUERCY donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.
M. Alain GARCIA donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.

Excusés :

DELIBERATION D2012972001

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 septembre 2001

Urbanisme & Affaires Immobilières

**Chemin Communal du III Millénaire : Acquisition CHAIGNEAU
- secteur 8 : Le Grenouillet**

Monsieur Gilles FRAPPIER, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Dans le cadre des acquisitions foncières nécessaires à la réalisation du Chemin Communal du III Millénaire déclaré d'utilité publique par arrêté préfectoral du 6 février 2001, Monsieur CHAIGNEAU a donné son accord pour la vente d'emprises de terrains sur ses propriétés en nature de terre agricole, dans le secteur du Grenouillet.

Ces emprises, d'une superficie totale d'environ 693 m², jouxtent le canal du Marais de Bessines et ouvrent les droits à la moitié du lit.

Elles s'effectuent pour une superficie d'environ :

- 243 m² sur la parcelle cadastrée section Y n° 422,
- 243 m² sur la parcelle cadastrée section Y n° 423,
- 180 m² sur la parcelle cadastrée section Y n° 870,
- 27 m² sur la parcelle cadastrée section Y n° 1081,
- 231 m² de droits immobiliers sur la moitié du lit du canal de Bessines.

Les surfaces exactes de ces emprises seront déterminées par géomètre-expert.

Cette acquisition va permettre d'assurer la liaison entre le Chemin du Marais Communal et le Chemin Rural des Bouteilles sur la commune de Bessines.

La Ville de NIORT versera :

- une indemnité principale d'un montant de 2079,00 F (soit 3,00 F/m²) correspondant à l'avis du Domaine,
- une indemnité de emploi de 15 % d'un montant de 312,00 F,
- une indemnité d'éviction due au locataire du terrain, Monsieur LALU Stéphane, d'un montant de 1575,00 F (conforme à l'avis du Domaine),

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver l'acquisition aux conditions énoncées ci-dessus, acquisition qui a fait l'objet d'un compromis ;
- autoriser Le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte notarié à intervenir qui sera dressé par Maître CAZENAVE. Tous les frais afférents à cette acquisition seront imputés au chapitre 908.8231.2111 du Budget.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Gilles FRAPPIER

CONTROLE DES OPERATIONS IMMOBILIERES
AVIS DU DOMAINE
(Valeur Vénale)

Communiqué 01/ 0030 /22

1. Service Consultant :

Ville de Niort, Direction Urbanisme / Affaires immobilières, Hôtel de Ville
place Martin-Bastard BP 516 79022 NIORT cedex
Ref: HD/MLB-

2. Date de la consultation :

11 janvier 2001.

3. Objet :

Acquisitions d'immeubles pour le cheminement du 3^{ème} millénaire.

4. Propriétaire présumé :

M CHAIGNEAU Claude.

Origine:

Ancienne, issue de l'ancienne commune de Saint-Liguaire.

5. Description sommaire :

Commune de NIORT.

Terrains nécessaires aux travaux de construction du cheminement du 3^{ème} millénaire portant sur quatre parcelles cadastrées section Y n°422 de 10 120 m², n°423 de 10 883 m², n°870 de 7 449 m² et n°1081 de 776 m², en nature de terre céréalière et pré marais, bordant le grand canal de Bessines, supportant quelques arbres, pour une emprise linéaire d'environ 872 m².

6. Urbanisme :

Terrains inscrits en zone NC du POS de la commune.

7. Détermination de la valeur vénale :

Elle doit s'établir selon les bases exprimées dans l'avis sommaire et global du service en date du 3 juin 1999, (communiqué n°99/443), les transferts de propriété, nécessaires aux travaux de construction du cheminement en bord de Sèvres dénommées "coulée verte", et les mutations réalisées sur le territoire de la commune.

Dans le cadre de l'harmonisation des valeurs unitaires, cette emprise en nature de terre bord de cours d'eau peut être estimée sur la base de 30 000 F/ha.

Terrains 872 m² x 3 F/m² = 2 616 F (398,81 euros)

8. Indemnités accessoires :

Eventuellement les arbres figurant sur l'emprise formant une acquisition au motif paysager et l'indemnité revenant à l'exploitant agricole évincé, conforme au protocole régional en son article 7 :

Indemnité d'exploitation ; 872 m² x 22 730 F/ha = 1 983 F (302,31 euros)

Plantations ;

mémoire

Observation: L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était réalisée dans le délai de deux ans.

A Niort le 2 février 2001,
Le Contrôleur,

Gilles DELAMARE.

Estimation approuvée.

A Niort, le 5 FEV, 2001



Philippe TAUDIN
Responsable de Centre



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE